

Correction – Développement construit

Pourquoi et comment aménager les territoires

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · BREVET 2020 · Nouvelle-Calédonie (remplacement) · série pro

Sujet. Sous la forme d'un développement construit d'une quinzaine de lignes et en vous appuyant sur un exemple étudié en classe, expliquez pourquoi et comment on aménage les territoires.

1. Comprendre le sujet

Deux questions à traiter : **pourquoi** (les objectifs) et **comment** (les acteurs et les outils). Le verbe « expliquez » t'oblige à donner des raisons, pas seulement une liste d'équipements. Le sujet ne fixe pas d'échelle : situe-toi en France, Hexagone et outre-mer, aujourd'hui. Mots-clés : aménager, inégalités, acteurs, équipements. La consigne demande un exemple étudié en classe : consacre-lui un paragraphe entier, avec sa localisation, ses acteurs, sa date et son objectif. Évite de réciter l'historique de la DATAR ou de décrire un territoire sans montrer ce qu'on y a aménagé.

2. Les repères à mobiliser

- 1963 : création de la DATAR
- 1982 : lois de décentralisation
- 1986 : loi Littoral
- 2013 : lancement du plan France Très Haut Débit
- 2020 : mise en place de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Fracture numérique : accès inégal à Internet selon les territoires
- Attractivité : capacité d'un territoire à attirer habitants, entreprises et touristes

3. Le plan

1. Pourquoi aménager

- Richesses et emplois concentrés en Île-de-France et dans les métropoles (Lyon, Toulouse)
- Des espaces ruraux qui perdent commerces, écoles et médecins : il faut désenclaver
- Protéger les milieux fragiles : littoral, montagne

2. Comment aménager : acteurs et outils

- L'État, aujourd'hui avec l'ANCT (2020)
- Les collectivités depuis la décentralisation de 1982, aidées par l'Union européenne
- Équipements, aides, protections (loi Littoral de 1986)

3. Un exemple : le plan France Très Haut Débit

- Lancé en 2013 pour apporter la fibre optique partout
- Opérateurs privés dans les villes, départements et régions dans les campagnes
- Réduire la fracture numérique : télétravail, entreprises loin des métropoles

4. Le développement construit rédigé

Aménager un territoire, c'est l'organiser et l'équiper pour améliorer la vie de ses habitants. En France, cette politique existe depuis les années 1960 et concerne aussi bien les métropoles que les campagnes ou les outre-mer. Nous expliquerons d'abord pourquoi on aménage les territoires, puis comment on le fait, avant de prendre l'exemple du plan France Très Haut Débit.

D'abord, on aménage pour réduire les **inégalités territoriales**. Les richesses et les emplois se concentrent dans l'Île-de-France et les grandes métropoles comme Lyon ou Toulouse, alors que de nombreux espaces ruraux perdent leurs commerces, leurs écoles et leurs médecins. L'aménagement cherche donc à désenclaver les territoires isolés, à les rendre attractifs pour les entreprises et les habitants, mais aussi à protéger les milieux fragiles comme le littoral ou la montagne.

Ensuite, l'aménagement repose sur plusieurs **acteurs**. L'État fixe les grandes orientations, aujourd'hui avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, mise en place en 2020. Depuis la **décentralisation** de 1982, les régions, les départements et les communes financent aussi des projets, souvent aidés par l'Union européenne. Ces acteurs construisent des équipements, comme des routes ou des lignes ferroviaires, versent des aides et protègent certains espaces, par exemple grâce à la loi Littoral de 1986.

Enfin, le plan France Très Haut Débit, lancé en **2013**, illustre cette démarche. Dans les grandes villes, les opérateurs privés installent eux-mêmes la fibre optique, car c'est rentable. Dans les campagnes, où ils n'investissaient pas, ce sont surtout les départements et les régions qui construisent les réseaux, avec l'aide de l'État et de l'Union européenne. Cet aménagement réduit la fracture numérique et permet le télétravail ou l'installation d'entreprises loin des métropoles.

Ainsi, on aménage les territoires pour les rendre plus équitables, plus attractifs et mieux protégés, grâce à l'action conjointe de l'État, des collectivités et de l'Union européenne. Toutefois, certains grands projets suscitent des conflits d'usages entre développement économique et protection de l'environnement.

Le piège de ce sujet. Répondre seulement au « comment » en alignant des équipements (TGV, autoroutes, fibre) sans dire à quel problème chacun répond. Le « pourquoi » doit venir en premier.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).